



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

Séance Publique du 28 juin 2018

Objet de la délibération

COMMISSIONS MUNICIPALES : MODIFICATION DE LA COMPOSITION

Le vingt huit juin deux mille dix huit à 18h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Nadia SOUFFOY à Loïc RABIN, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Philippe PERRONNO à Thierry FALQUERHO, Marie-Hélène LE BORGNE à Xavier POUREAU, Martine JOURDAIN à Nolwenn LE ROUZIC, Alain HASCOET à Jacques KERZERHO

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur TOUSSAINT Frédéric** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

N° 2018.06.003

COMMISSIONS MUNICIPALES : MODIFICATION DE LA COMPOSITION

Rapporteur : André HARTEREAU

Afin de prendre en compte les changements intervenus au sein du Conseil Municipal, le Bureau Municipal propose de modifier comme suit la composition des Commissions Municipales, constituées le 24 avril 2014 et lors des séances qui ont suivi :

Commissions	Nouveau membre	Observations
La Vie de Cité et des Solidarités	Gwendal HENRY	En remplacement de Jennifer TESSIER-JOSSET
La Ville au Quotidien et au Futur	Gwendal HENRY	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-22,
Vu la délibération n°2014 04 003 du 24 avril 2014,
Vu la délibération n°2014 09 003 du 18 septembre 2014,
Vu la délibération n°2015 01 003 du 22 janvier 2015,
Vu la délibération n°2015 09 003 du 24 septembre 2015,
Vu la délibération n°2017 02 003 du 23 février 2017,
Vu la délibération n°2017 04 003 du 27 avril 2017,
Vu la délibération n°2017 06 003 du 29 juin 2017,
Vu la délibération n°2018 10 003 du 26 octobre 2017,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 4 juin 2018,
Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

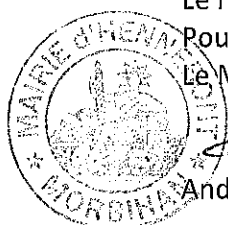
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la modification de la composition des Commissions municipales comme indiquée ci-avant et reprise dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



André HARTEREAU